

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du 15 mai 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Jean Louis LACUBE, Michel GARCIA, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc SEGUY, Jean Pierre ASTRUCH, François DELCASSO, Michel SANTANACH, Michel POUDADE, Laurent BRUNET, Yves DOURLIACH, Jean Pierre INGLES, Jean Pierre ABEL, Alain BOUSQUET, Daniel GOMES, Jean Louis SARDA, Antoine TAHOSES, Pierre BATAILLE, Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Jean Luc CARRERE (procuration à Jean Louis Sarda), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade),

Membres n'ayant pas pris à la délibération : Michel Batllo, Francis Vidal, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill

Autres présents :

Date de convocation : 02 mai 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Signature du Contrat Territoire-Lecture Communauté de communes Pyrénées Catalanes/Département des Pyrénées – orientales / DRAC Occitanie 2018 / 2020

Le Lundi 15 mai à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels. Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite équiper son territoire de 2 médiathèques. Ce projet d'investissement peut être soutenu financièrement par la DRAC et le Conseil départemental. Dans ce cadre, la Communauté de communes doit signer un Contrat Territoire Lecture avec ces deux partenaires.

L'objectif principal de ce Contrat Territoire-Lecture est d'aider à la structuration du réseau de lecture publique de la communauté de communes des Pyrénées catalanes en accompagnant ses projets d'équipement et en soutenant la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture.

Pour une meilleure compréhension, un extrait de la fiche action 1 du Contrat Territoire Lecture

« La Communauté de communes des Pyrénées catalanes déposera en 2018-2019 deux projets de construction de médiathèques afin de mieux mailler son territoire et d'élargir les publics-cibles. L'Etat soutiendra ses projets en mobilisant des crédits de la Dotation générale de décentralisation, concours particulier des bibliothèques, pour la construction, l'équipement mobilier et informatique, la création de services numériques, acquisitions de documents de premier équipement et éventuellement les extensions d'horaires d'ouverture de ces équipements publics.

Parallèlement, le CTL vient renforcer cet accompagnement par une convention de partenariat avec le Département des Pyrénées orientales et la Communauté de communes afin de recruter un coordinateur du réseau de lecture publique, chargé(e) de rédiger le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) des structures et de préparer les conditions de fonctionnement de ces nouveaux équipements. Ses missions sont détaillées dans la fiche de poste annexé au présent contrat. Cette convention est intégrée au présent contrat et figure en annexe.

Total contribution de l'État en 2018 fiche - action n°1 : 9400 €

Cette convention est le seul axe développé lors de la première année du CTL, le coordinateur (trice) de réseau sera également chargé de suivre et de mettre en place les actions des années 2 et 3 du CTL en déterminant des objectifs et des axes d'intervention dans le même cadre de partenariat, c'est-à-dire dans l'objectif de développer le réseau de lecture publique de la Communauté de communes des Pyrénées catalanes. »

Cette convention permet de faire les demandes de subventions nécessaires à ce projet « Médiathèque »

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- La signature du contrat territoire lecture avec la DRAC et le Conseil Départemental
- D'autoriser toutes les demandes de subvention faites dans le cadre de ce projet,
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 15 05 2018

Jean Louis DEMELIN
Président

Délibération envoyée en préfecture le 16 mai 2018

Accusé de réception le 16 mai 2018

